

## **Conseil Municipal**

### **Séance du mardi 29 septembre 2009 à 20 h 30**

### **Compte-rendu sommaire des délibérations**

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 29 septembre 2009 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 23 septembre 2009 aux élus.  
Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Chantal LE LAY (procuration à Pierre DRAOULEC)** et **Anthony BOQUET**.  
Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

Le Maire, après lecture et approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin dernier, a procédé à l'installation de Mme Anne-Laure DELPECH, nouvelle Conseillère Municipale, en remplacement de Mme Corinne DEMOUGIN, démissionnaire.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

- 1-1 Intégration des servitudes telles qu'issues de la mise en place des périmètres de protection de la ressources en eau potable de la prise d'eau de Pen Enez, la retenue de Moulin Neuf et la station de traitement de Bringall  
Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'intégrer les nouvelles servitudes issues de l'arrêté préfectoral instituant les périmètres de protection du plan d'eau du Moulin neuf, dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a autorisé le Maire à prendre l'arrêté correspondant.
- 1-2 Location de terrains en réserves foncières  
Le Conseil Municipal a décidé de renouveler les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kersulec, Kériforn et Cruguel, sans augmentation de prix.
- 1-3 Installations classées : autorisation d'exploiter un centre de tri et de transit de déchets de chantier au profit de la société Le Pape (Plomelin) et extension d'un élevage porcin exploité par M. JY CORBEL de PLOMEUR  
- Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un centre de tri et de transit de déchets de chantier déposée par la société Le Pape de Plomelin.  
- Le Conseil Municipal a émis un avis favorable, par 24 voix pour et 4 contre, concernant le demande de M CORBEL du Gibit en PLOMEUR pour une extension de son élevage porcin.
- 1-4 Demande de PVR pour la défense incendie dans un lotissement au Mejou Roz  
Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité pour permettre la réalisation d'un lotissement de 4 lots à Mejou Roz de faire réaliser les travaux nécessaires au renforcement de la défense incendie sur le secteur et d'en faire supporter le coût aux riverains concernés et de demander une cession gratuite du terrain indispensable aux travaux.
- 1-5 Rapport annuel 2008 de GrDF concernant la concession gaz  
Le rapporteur Daniel HASCOET, a présenté le rapport d'activité de la société GrDF sur le territoire communal pour l'année 2008. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

## **2 – Commission de la vie scolaire et sociale**

### **3-1 Communication sur la rentrée scolaire 2009/2010**

Le rapporteur **André QUEAU**, a présenté les éléments d'information sur la rentrée scolaire à PLONEOUR LANVERN. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

### **2-2 Année scolaire 2009/2010 – Allocations diverses**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les diverses allocations en matière scolaire pour l'année 2009/2010 proposées par la Commission des affaires scolaires et sociales.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 800€ pour l'achat de matériels pédagogiques pour l'école élémentaire.

### **2-3 Année scolaire 2009/2010 – Transports scolaires**

Le Conseil Municipal a fixé le montant des participations familiales pour l'année scolaire 2009/2010, soit 45 € par trimestre pour le 1<sup>er</sup> enfant, 30 € pour le second, 15 € pour le troisième et la gratuité à partir du quatrième. Pour les élèves du secondaire, usagers des services de transport scolaire, il a été décidé d'allouer une aide aux familles de 16 € par enfant scolarisé à Pont-l'Abbé, Pouldreuzic ou Plozévet et de 31.50 € pour les enfants scolarisés à Quimper.

### **2-4 Garderie périscolaire : Conventions**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les deux conventions proposées : l'une avec l'association « *amicale d'entraide de Bon Secours* » concernera la mise à disposition du terrain jouxtant le bâtiment de la garderie péri-scolaire, rue Pierre-Marie Riou, à la Commune, l'autre avec l'OGEC visant l'occupation de ces locaux.

## **3 – Commission de la vie locale**

### **3-1 Subventions aux associations et organismes divers**

Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes au bénéfice des associations locales suivantes :

- Hamac et Trampoline : 1500 €
- Carabine bigoudène :
  - . 500 € (pour les déplacements du championnat de France)
  - . 800 € (pour l'achat d'un compresseur d'air)
- Hand Ball Club du Pays Bigouden : 1000 € (pour un déplacement au Futuroscope)
- Club de loisir et de l'amitié : 500 € (Mme Danielle DAGUERRE ne participant pas au vote)
- Association « l'usine à l'art » (M. Gilles VIAL et Christian CORBAN ne participant pas au vote) :
  - . 500 € (pour la création de l'association dont le but est la promotion des arts de la rue)
  - . 500 € exceptionnels (pour l'aide à la création d'événement)

Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes au bénéfice des associations extérieures et organismes suivants :

- Comité départemental des médaillés jeunesse et sport : 19 €
- AAPPMA du Pays Bigouden : 287 €
- Club Cycliste Bigouden : 68 €
- Handisport Club Léonard : 102 €
- Handisport de Cornouaille : 102 €
- Club Athlétique Bigouden : 799 €
- La Quimpéroise (gymnastique) : 136 €
- Archers Bigoudens : 85 €
- Radio Kerné : 107 €

- AFIDESA : 484,50 €
- AOCD : 100 € (cotisation annuelle)
- AMF : 1649,08 € (cotisation annuelle)
- Croix Rouge (comité de Pont-l'Abbé) : 90 €
- ADAPEI : 30 €
- France Adot 29 (don d'organes) : 35 €
- Entraide cancer Finistère : 35 €
- Alcool Assistance : 30 €
- Banque Alimentaire : 842 € (23 € pour l'adhésion et 819 € compte tenu du nombre d'adhérents : 39)
- France Alzheimer 29 : 40 €
- Donneurs de sang : 53 €
- Kangourou Surf Club : 255 €
- Chorale Tud ar Vro : subvention exceptionnelle de 200 €

Par ailleurs, la commission propose de reconduire la subvention de la Commune à l'AFIDESA (opération bol de riz), soit 484,50€.

3-2 Participation au financement du poste de surveillance de plage -été 2009- versée à la Commune de TREGUENNEC

Le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1500 € à l'installation de ce poste de secours, au profit de la Commune de TREGUENNEC.

3-3 Règlement intérieur pour l'occupation des salles omnisports

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter un règlement intérieur fixant les règles d'utilisation des salles omnisports.

#### **4 – Commande publique**

4-1 Ecole élémentaire et sa garderie : point sur les marchés de travaux et l'attribution des lots

Par délibération en date du 24 février 2009, le Conseil Municipal a validé le projet relatif aux travaux d'extension de l'école élémentaire et de sa garderie, rue Croas ar Bléon.

Une consultation a été lancée le 9 juillet dernier. Les offres doivent être déposées pour le 29 septembre prochain. La dévolution des travaux ventilée en quinze lots se fera au terme de l'analyse des propositions, dans le cadre de la délégation accordée au Maire qui retiendra les entreprises les mieux disantes au regard des critères définies dans l'avis d'appel à concurrence. Il vous sera rendu compte des décisions prises lors du prochain Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

4-2 Garderie péri-scolaire rue Pierre Marie Riou : marchés de travaux, avenants

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants suivants :

- LOT N°01 – Démolition, terrassement, gros œuvre - AVENANT N° 1

Entreprise SEBACO :

En plus ; piquetage enduit ciment intérieur sur mur pierres allège ouest. TOTAL HT 402.40 €

Nouveau montant du marché : 145 868,93€ HT (+ 0,28%)

- LOT N°05 – Menuiseries extérieures - AVENANT N° 1

Entreprise MIROITERIE DE CORNOUAILLE :

. En moins ; suppression des cylindres sur portes extérieures : 525,00€ HT

. En plus ; remplacement du panneau en tôle en remplissage sur porte d'entrée par un panneau en teck : 855,00€ HT

modification de la structure et finition de la marquise d'entrée : 919,00€ HT

TOTAL H.T..... 1 249.00 € HT

Nouveau montant du marché : 56 490,39€ HT (+ 2,26%)

- LOT N°6 – Menuiseries intérieures bois - AVENANT N° 1

Entreprise SEBACO:

En moins ; remplacement des cimaises stratifiées par des cimaises médium : 57,69€ HT

suppression des cylindres sur l'organigramme : 1 157,16€ HT

En plus ; mise en œuvre d'une trappe CF 1H en plafond dans un local technique : 384,90€ HT  
TOTAL H.T..... – 829,95 € HT  
Nouveau montant du marché : 18 628,95€ HT (- 4,27%)  
- LOT N°7 – Revêtements sols souples - AVENANT N° 1  
Entreprise SOLS DE CORNOUAILLE,  
. En moins ; suppression de la chape au droit des sols scellés et PVC : 3 285,88€ HT  
suppression du carrelage dans certains locaux techniques : 243,36€ HT  
suppression d'un tapis de sol : 1 116,87€ HT  
suppression des plinthes carrelage dans le hall d'entrée : 102,49€ HT  
suppression de la pose du sol souple dans le bureau : 87,22€ HT  
. En plus ; fourniture et pose de tapis de sol au droit des deux accès : 1 926,85€ HT  
. TOTAL H.T..... - 2 908.97 €  
Nouveau montant du marché : 8 691,03€ HT (- 25,08%)  
- LOT N°10 – Electricité - AVENANT N° 1  
Entreprise SBEI,  
En plus ; alimentation et commande des stores sur puits de lumière : 210,37€ HT  
Alimentation en attente pour deux vidéos projecteurs et mise en place d'une réglette sur plan de travail : 457,67€ HT  
. TOTAL H.T..... 668.04 €  
Nouveau montant du marché : 24 668,04€ HT (+ 2,78%)  
- LOT N°13 – Revêtement sols collés - AVENANT N° 1  
Entreprise ATLANTIC SOLS et MURS,  
. En plus ; réalisation des chapes dans les locaux carrelés et sols PVC : 2 234,04€ HT  
. TOTAL H.T..... 1 868,00€  
Nouveau montant du marché : 39 669,02€ HT (+ 4,94%)

#### 4-3 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Effacement de réseaux France Télécom à moitié-Route : marché de travaux conclu avec l'entreprise INEO de Douarnenez pour un montant de 61 552,50€HT,
- Effacement de réseaux Eclairage Public à moitié-Route : marché de travaux conclu avec l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR de Concarneau pour un montant de 14 057,00€HT,
- Fourniture de mobilier scolaire : marché conclu avec l'entreprise Mécanographie Bigoudenne de Pont-L'Abbé pour un montant de 5 915,10€HT,
- Travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire et de sa garderie, rue Croas ar Bléon : marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Armand LE GARREC de Plonéour-Lanvern pour un montant de 72 559,50€HT,
- Effacement de réseaux France Télécom à Moulin Ascoet : marché de travaux conclu avec l'entreprise ETDE de Quimper, pour un montant de 21 505,00€HT,

#### 4-4 Délégations données au Maire : précisions

En complément de la délibération intervenue le 30 juin dernier, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de préciser les délégations accordées au Maire en application de l'article L 2122-22.

## **5– Commission des finances et de l'Administration générale**

### 5-1 Décision modificative n°2 : budget général et annexes

- Le projet de décision modificative n° 2 de notre budget communal pour l'exercice 2009 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 100.200€ dont 39.700€ pour la section d'investissement et 60.500€ pour le fonctionnement. Il s'agit ici d'ajustements de crédits sur des lignes budgétaires ou des dépenses supplémentaires ont été enregistrées, et en investissement d'adapter les perspectives budgétaires aux réalités d'investissement pour l'exercice 2009.

Par ailleurs, des ajustements ont également été adoptés, à l'unanimité, sur budgets annexes :

- Budget de l'eau potable : régularisation sur notre achat d'eau annuel pour un montant de 4 500€, financée par une diminution du virement prévu à la section d'investissement.
- Budget du lotissement Maner Laou : moins value sur l'opération de réalisation du lotissement constatée sur les achats réalisés sur les matériaux et s'accompagne d'un reversement de la somme correspondante au budget communal (9 000€).

#### 5-2 Réalisation d'un emprunt et compte rendu de délégation

Lors de notre dernière réunion du Conseil Municipal, nous avons décidé de contracter un emprunt de 500.000€ destiné à financer le programme d'investissement 2009 de la Commune, et donné délégation au Maire pour arrêter les conditions au vu de l'évolution des taux. Cet emprunt, pour un montant de 500.000€ a été souscrit auprès du Crédit Agricole pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt annuel variable basé sur l'EURIBOR mensuel à 3 mois augmenté d'une marge de 0,82% donnant un taux actuel de 2,046%. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans,
- échéances : trimestrielles,
- amortissement : constant,
- taux : fixe de 3.98%,
- frais : néant

Le montant de l'emprunt pour l'exercice est fixé à 500.000€.

#### 5-3 Camping Municipal de Mariano: bilan et perspectives

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la fréquentation du camping municipal au cours de la saison 2009 commenté par le rapporteur **Pierre DRAOULEC**. Le Conseil Municipal, face au bilan des derniers exercices, a estimé qu'il convenait d'examiner les modalités d'une exploitation par un acteur privé du Camping Municipal.

Il a décidé, à l'unanimité, le principe de lancer un appel à candidatures pour l'exploitation future du Camping, de donner mandat au Maire pour lancer la publicité, conduire la consultation, avant que le Conseil Municipal, au vu des éventuelles offres reçues, ne se prononce sur l'avenir effectif de l'exploitation du camping Municipal.

#### 5-4 Demande de prêt d'honneur

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder à une étudiante pour une formation en diplôme d'Etat d'Ambulancier, un prêt de 1 500€.

#### 5-5 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer les postes suivants à date d'effet du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

- un poste de contrôleur territorial principal de travaux à temps complet (avancement de grade – services techniques) ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet 17h30/hebdomadaires (avancement de grade – services techniques) ;
- trois postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (avancement de grade – 2 aux services techniques – 1 aux services généraux) ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31h00/hebdomadaires (avancement de grade – services généraux) ;
- un poste de rédacteur chef à temps complet (avancement de grade après examen professionnel – services administratifs).

Et de supprimer les postes suivants précédemment occupés par les agents concernés à date d'effet du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

- un poste de contrôleur territorial de travaux à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise à temps non complet 17h30/hebdomadaires ;
- trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;

- un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31h00/hebdomadaires ;
- un poste de rédacteur à temps complet.

5-6 Mandat spécial

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un mandat spécial à MM André QUEAU , Pierre GLOANEC, et Mmes Hélène LE BERRE et Huguette DANIEL, Adjoints au Maire, pour assister au congrès annuel des Maires et Présidents de Communautés de Communes de France 2009, à PARIS dans la semaine du 16 au 20 novembre prochain.

5-7 Demande de garanties d'emprunts au profit de l'OPAC, à Hent Kerbascol.

Le Conseil Municipal a confirmé sa décision d'accorder la garantie communale à l'OPAC de Quimper Cornouaille, pour deux emprunts, l'un de 802.019€ sur 40 années et le second de 165.021€ sur 50 années, auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour la construction des locaux du nouveau foyer pour personnes handicapées sur le secteur de Hent Kerbascol. Une nouvelle délibération respectant le formalisme exigé par la dépôts et Consignations sera rédigée.

5-8 Avenants sur divers contrats

Le Conseil Municipal a pris acte des deux avenants liés à la modification par l'INSEE de sa grille d'indices de référence, pour les contrats conclus avec les sociétés CITEOS et SAUR, et une modification sur un contrat de location de photocopieur au service de l'urbanisme, avec la société REPRO Conseil.

5-9 Demande de remise gracieuse de pénalités de retard

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, sur proposition du Trésor Public, une remise gracieuse des majorations liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par une société civile immobilière de bonne foi.

5-10 Motion pour le Service Postal

Après la question écrite du groupe des élus de gauche, le Maire a proposé au Conseil Municipal, qui l'a adoptée, la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN, attaché au service public de distribution du courrier postal, souhaite réaffirmer son souhait d'un maintien des bureaux de La Poste dans les Communes, y compris les Communes rurales dans le cadre d'un aménagement du territoire raisonné qui prenne en compte le maillage actuel, et d'un service universel de courrier avec le principe de la mutualisation du timbre comme élément essentiel du dispositif de transport et de distribution du courrier. »

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie  
le 1<sup>er</sup> octobre 2009

Le Maire,

**Michel CANEVET**